

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 13 mars 2009**

**Présents :**

Tous les membres, sauf excusés : Sébastien MORIN  
Christian CLEYRAT

**Secrétaire de séance :** Jean Maurice JORIOZ

**- 1 - URBANISME**

- Déclaration Préalable : Bruno MERCIER

→ Avis favorable du conseil.

- Déclaration Préalable : Gaëlle BARNAULT

→ Avis favorable du conseil, sous réserve de vérification au niveau des places de parking (UA : 2 places par logement).

**- 2 - DELIBERATION**

- Fond de compensation de la TVA anticipée.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,  
Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 297 723 € ;

AUTORISE Madame La Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune de Valezan s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

### - **3 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009**

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2008 dressés par le Percepteur.

#### • **Budget Principal**

Section de Fonctionnement :	Dépenses : 272 657 € Dont 16 744.41 € d'excédent de fonctionnement reporté Recettes : 272 657 €
Section d'Investissement :	Dépenses : 287 923 € 20 600 € de Remb. d'emprunt 116 000 € de réseaux secs + voirie 20 000 € d'Achat de terrains 12 000 € pour les conteneurs semi enterrés 2 000 € de chaines de déneigement 2 000 € de matériels pour l'école 14 500 € de Frais de mise en sécurité (église + école) 100 000 € pour divers investissements  Recettes : 287 923 € Dont 12 636 d'excédent d'investissement reporté Dont : 31 000 € de FC TVA 7 900 € de TLE 116 387 € de Subventions 120 000 € d'Excédent de fnt reporté

• **Budget Eau et Assainissement**

Section de Fonctionnement :	Dépenses : 97 379 €
	Recettes : 97 379 €
	Dont 5 526 € d'excédent de fonctionnement reporté
Section d'Investissement :	Dépenses : 504 654 €
	Dont 14 154 € de déficit d'investissement reporté
	17 500 € de remboursement d'emprunt
	443 000 € de Station d'épuration
	30 000 € achat terrains (périmètre de protection + STEP)
	Recettes : 504 654 €
	Dont 55 000 € de virement de la section fonctionnement
	37 000 € de FC TVA
	201 279 € de subventions
	127 796 € d'emprunt.

- **4 - DIVERS**

➤ Point sur la Station d'épuration :  
Une réunion de travail a eu lieu le 10 mars 2009.  
Un marché à procédure adaptée a été lancé et 4 entreprises ont présenté une offre. Le maître d'œuvre analysera ses offres.

➤ Lettre de M. PEYTAVIN  
Un dépôt de recours a été déposé pour le Permis de construire de Monsieur Jean Claude CHENU. La Commune va lui adresser une lettre afin de demander à Monsieur CHENU de se mettre en conformité avec le code civil.

Madame La Maire,  
V. GENSAC.

Le secrétaire,  
J.M JORIOZ.